Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral portant changement de procédure de la demande d'enregistrement de la société OD Participations (France) S.A.S en vue d'exploiter un site logistique sur la commune de Senlis.

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire et particulièrement ses articles L.512-7 à L.512-7-7 et R.512-46-1 à R.512-46-30 ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la demande présentée le 28 octobre 2013 par la société OD Participations (France) S.A.S, dont le siège social est situé 126, avenue du Poteau à Senlis (60300), pour l'enregistrement, à la même adresse, d'un entrepôt couvert dédié au stockage de matériels de bureau répertorié sous la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées ;

Vu la demande d'aménagement formulée pour certaines prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées ;

Vu le rapport de l'inspecteur de l'environnement du 30 octobre 2013 ;

Considérant que le pétitionnaire demande l'aménagement des prescriptions générales des paragraphes 2.1, 2.2.2, 2.2.5, 2.2.6, 2.2.7, 2.2.8.1, 2.2.8.3, 2.4.1 de l'annexe I définies par l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 applicables à son projet ;

Considérant que ces aménagements, par leur importance, rendent nécessaire l'évaluation des impacts du projet afin de vérifier s'ils sont acceptables pour l'environnement et justifie l'instruction de la demande d'enregistrement susvisée selon la procédure prévue pour les demandes d'autorisation d'installations classées ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

La demande d'enregistrement susvisée déposée par la société OD Participations (France), représentée par Monsieur Bernard Jan SASSE, dont le siège social est situé au 126, avenue du Poteau sur la commune de Senlis, en vue d'exploiter à la même adresse un entrepôt couvert, sera instruite selon la procédure prévue pour les demandes d'autorisation d'installations classées à la section 1 du chapitre II du titre I du livre V du code de l'environnement.

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.512-7-2 du code de l'environnement, une copie de la présente décision sera notifiée à la société OD Participations (France) S.A.S.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise et fera également l'objet d'une publication sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Une copie du présent arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Senlis pour être mise à la disposition de toute personne intéressée.

ARTICLE 3 :

En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification pour le pétitionnaire.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Senlis, le maire de Senlis, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des Territoires, l'inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 18 novembre 2013

Pour le Préfet
et par délégation,
le secrétaire général

Julien MARION

Destinataires

Société OD Participations (France) S.A.S

Madame le Maire de Senlis

Madame le sous-préfet de Senlis

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie

Monsieur l'inspecteur des installations classées
s/c de Monsieur le chef de l'unité territoriale Oise de la DREAL